

Les subsides

demain. Nous devons collaborer avec les collègues d'enseignement, les organismes sans but lucratif et les entreprises en vue de créer de nouveaux centres de formation. Entre autres choses, nous 5090;-1 avons invité les groupements féministes et les groupes bénévoles à mettre sur pied des centres de formation spécialisée pour les femmes en vue de répondre aux exigences des nouvelles spécialités. J'ai sur mon pupitre d'utiles propositions présentées par le YWCA en vue d'instaurer de nouveaux programmes de formation pour les femmes dans les nouvelles technologies et les techniques avancées. Nous avons créé dans l'ensemble du territoire, en particulier dans les collèges de la circonscription du député de Kingston et les Îles (M^{re} MacDonald), de nouvelles spécialités dans le domaine informatique et technique, de manière à accroître les emplois offerts aux hommes et aux femmes. Nous sommes même allés jusqu'à réserver des places pour les femmes pour leur faciliter la concurrence, pour leur permettre de surmonter leurs anciens désavantages.

En troisième lieu, monsieur le Président, nous nous sommes prévalus de la loi nationale sur la formation pour offrir des subventions spéciales; c'est ainsi que l'employeur d'une femme qui prend sa formation sur place recevra jusqu'à 75 p. 100 de son salaire; les femmes qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir la formation d'opérateur de machines lourdes, de préposé à l'entretien ou de tuyauteur, pourront recevoir cette formation en cours d'emploi. C'est ainsi que depuis deux ans nous avons réussi à assurer la formation de près de 5,000 femmes. Cela devrait modifier sensiblement la répartition des femmes dans les métiers non traditionnels. Encore aux termes de la loi nationale sur la formation, nous avons voulu réorganiser et réformer les programmes de formation professionnelle et les cours de stagiaires. Nous avons réussi à créer quelque 2,000 ou 3,000 postes spécialisés dont 85 p. 100 sont occupés par des femmes qui bénéficient ainsi d'une initiation de trois à quatre semaines, ce qui leur permettra de choisir la spécialité qu'elles veulent acquérir.

Monsieur le Président, nous nous servons de la loi comme d'un instrument pour opérer une réorientation, et assurer de nouveaux débouchés aux femmes. Nous allons y parvenir en permettant, entre autres choses, aux femmes de devenir autonomes et d'établir leurs propres programmes de formation; aussi en leur réservant des places; également en offrant des stimulants fiscaux aux employeurs, aux collègues et à d'autres afin de surmonter les obstacles traditionnels à la formation.

En troisième lieu, je voudrais maintenant vous parler de la création d'emplois. Là encore, nous reconnaissons qu'il est essentiel d'élaborer des programmes qui permettront aux femmes d'acquérir une première expérience dans un emploi. Un des problèmes les plus difficiles et les plus ardues que doivent surmonter les femmes désirant occuper un emploi, c'est cette première expérience, celle qui leur permettra de prouver leur compétence dans certains domaines. C'est là que nous avons tenté de réorienter nos programmes de création d'emplois. Nous avons mis sur pied un programme de services communautaires très spécialisé qui offre des subventions à la création d'emplois directs à toute une gamme d'entreprises de service, en partie pour aider les organismes d'aide aux femmes, tels les foyers où peuvent se réfugier les victimes de sévices et les garderies, mais aussi pour faciliter la tâche à celles qui veulent obtenir ce premier emploi. Près de 85 p. 100 des personnes embauchées dans le cadre de ce programme sont des femmes

dont bon nombre ont pu faire ainsi leur première expérience du travail dans des secteurs névralgiques.

• (1720)

Lorsqu'ils présentent leurs projets de développement communautaire, les promoteurs sont tenus, comme le savent les députés, de fournir un programme d'action sociale. La demande est jugée admissible selon que les promoteurs auront démontré leur aptitude à embaucher des femmes ou leur volonté de ce faire. Par le passé, cet aspect du problème avait été laissé pour compte. Mais nous tentons actuellement de réorienter dans cette voie nos programmes de création d'emplois.

Troisièmement, le programme spécial à l'intention des défavorisées dans le domaine professionnel fonctionne bien; il permet d'offrir des encouragements et de verser des subventions de façon directe. Les employeurs qui embauchent des femmes ayant des difficultés particulières peuvent ainsi faire financer jusqu'à concurrence de 85 p. 100 des dépenses liées à un emploi. Sont admissibles à ce programme les immigrantes, les femmes n'ayant jamais eu d'emploi ou celles qui veulent recommencer à travailler après un long arrêt. Nous voulons faire de ce programme un instrument pour surmonter les obstacles à l'obtention d'un emploi et créer de nouveaux débouchés professionnels.

Nous avons mis en place un grand nombre d'initiatives et de mesures de soutien, monsieur le Président. Par ailleurs, il existe certaines catégories de femmes qui sont aux prises avec des problèmes plus graves encore que les sujets de frustration et d'angoisse communs à l'ensemble des femmes. Les autochtones en sont un bon exemple. Il n'y a probablement pas de plus grandes victimes de la discrimination dans notre société. Nous collaborons étroitement avec le Conseil canadien des femmes autochtones en l'aidant à former des coordinatrices chargées de s'occuper de l'emploi des femmes autochtones partout au Canada. Ces travailleuses s'efforcent maintenant de trouver des emplois particuliers auprès des entreprises, des associations autochtones et des organismes communautaires.

Nous sommes aussi conscients des diverses pratiques discriminatoires à l'endroit des étrangères appelées à exécuter des tâches domestiques ingrates. Ces personnes peuvent choisir de demeurer au Canada, à titre de compensation qui leur est offerte parce qu'elles acceptent de faire un travail dont bien des Canadiens ne voudraient pas. Les premières évaluations de ce programme, faites par l'organisation qui représente les travailleurs domestiques, nous révèlent qu'il atteint bien son but.

Je tiens à faire remarquer que le gouvernement s'efforce de lancer un certain nombre d'initiatives en vue de multiplier les possibilités d'emploi des femmes et de supprimer les obstacles à leur avancement. Pour réussir pleinement, nous avons besoin de l'appui de tous les députés. Il est important qu'ils travaillent avec nous dans leur circonscription afin d'assurer l'efficacité de ces programmes. Si nous pouvons collaborer avec les principaux autres agents économiques, nous pourrions de beaucoup atténuer la discrimination tenace qui persiste dans bon nombre de secteurs, voire la supprimer totalement. J'ai bon espoir que nous aurons raison de cet obstacle si nous trouvons moyen de conjuguer nos efforts.